



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 16 CONCERNANT REXEL

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



REXEL

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 AVRIL 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 7 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



- **RESOLUTION 10 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

Analyse

Les éléments de rémunération du Directeur Général en fonction jusqu'au 01/09/2021 intègrent le bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- **RESOLUTION 22 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1,4 % du capital.

La pondération des critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant pas communiquée, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Par ailleurs se trouve en outre prévue l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOVERNANCE

Composition du conseil d'administration de REXEL

Le conseil de REXEL comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 80 % de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Ian Meakins	Président	Libre d'intérêts	100%	M	65	UK	6	2024	0	2	M	M	M
	François Henrot		Libre d'intérêts	94%	M	72	FR	9	2025	0	2		M	M
	Guillaume Texier	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	48	FR	1	2025	1	1			
	Marcus Alexanderson	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	47	FR	5	2022	0	1	M		M
	Julien Bonnel	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	36	FR	5	2025	0	1			M
	Toni Killebrew	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	43	US	2	2025	0	1		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	François Auque		Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	4	2023	0	2	P		
	Brigitte Cantaloube		Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	2	2024	0	1	M		M
<input checked="" type="checkbox"/>	Barbara Dalibard		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	1	2026	0	2			M
	Elen Phillips		Libre d'intérêts	94%	F	61	US	6	2023	0	1	M	M	
	Maria Richter		Libre d'intérêts	100%	F	67	US	8	2025	0	2	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Agnès Touraine		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	5	2023	0	4		P	P



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

